



Famill 2000

Association sans but lucratif

Ligue Luxembourgeoise pour la reconnaissance du travail éducatif et social au foyer

Boîte postale 1988 – L-1019 Luxembourg
E-mail: famill2000@email.lu

CCPL LU72 1111 1517 0901 0000

Luxembourg, le 12 février 2010

Monsieur le Premier Ministre,

Nous prenons la très respectueuse liberté de vous soumettre par la présente une doléance majeure qui préoccupe les membres de notre association et, à en juger des nombreuses sollicitations qui nous parviennent, bon nombre de familles du Grand-duché de Luxembourg.

Depuis quelques années, les acteurs publics se sont engagés sous l'impulsion du Gouvernement et surtout du Ministère en charge dans une politique de famille volontariste et l'on a pu assister à la multiplication d'initiatives et d'actions en faveur des familles.

Ce qui en soi ne peut être que salué, révèle cependant vu de près des défauts considérables en raison de l'orientation quasi unilatérale des mesures. En effet, elles laissent manquer d'équité et engendrent une nouvelle inégalité entre familles en ne faisant dans leur très grande partie trait qu'aux seules structures d'accueil. Elles ne répondent dès lors qu'aux revendications et besoins des familles où les deux partenaires reprennent leur occupation professionnelle dès que possible après de la naissance d'un enfant.

En guise d'exemple, ne citons que le financement et la subvention publique des investissements considérables pour ces infrastructures, la couverture de leurs déficits d'exploitation par l'Etat, ou le système des chèques-services dont le bénéfice, partiel au demeurant, n'a été ouvert qu'avec un retard déplorable aux familles s'occupant eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants. La liste n'est malheureusement pas exhaustive et à ce qu'il paraît des déclarations des partis politiques, elle sera couronnée dans un proche avenir par la gratuité complète de l'accueil.

Force est de constater que le travail éducatif et social fourni au sein de la famille n'est pas estimé à sa juste valeur et que les familles concernées sont indirectement laissées pour compte. Elles ne bénéficient pas au même titre des supports publics et ceci aussi bien sur le plan de la valorisation morale dans la perception collective, mais aussi sur le plan financier tout banal. A nos yeux cette situation constitue une injustice flagrante !

Il ne nous appartient pas de prescrire aux familles de s'orienter vers tel ou tel mode de vie et nous nous en garderons de le faire. Il est aussi clair que beaucoup de personnes ne peuvent ou ne veulent pas abandonner leur emploi en relation avec la naissance et l'éducation d'un enfant.

Mais l'Etat n'est-il pas tenu par des principes égalitaires ? Pourquoi ne pas se résoudre à garantir effectivement le libre choix en matière d'organisation de la vie de famille et de l'éducation des enfants et à aboutir par ce biais à un traitement équitable de toutes nos familles, aussi diverses qu'elles soient ? Pourquoi ne pas répartir les importants moyens financiers de manière juste et équilibrée ?

Nous vous remercions, Monsieur le Premier Ministre, à l'avance de la bienveillante attention que vous voudrez porter à la présente cause et nous vous prions d'accepter l'expression de notre très haute considération. Pour le conseil d'administration de l'a.s.b.l. Famill 2000

Le Président

Le Secrétaire

Steff Schaeler

Marco Schmit